

ARTICLE 1 : Préambule

Le Comité Midi-Pyrénées de Cyclisme de la FFC organise les 36^{ème} Trophées Midi-Pyrénées Piste. Ces trophées permettent de mettre en valeur les qualités sportives ainsi que la régularité des compétiteurs Midi-Pyrénéens licenciés à la Fédération Française de Cyclisme lors de la saison Piste.

ARTICLE 2 : Catégorie et Classification des épreuves

- **Dames Minimes/Cadettes** : Vitesse, Scratch, Elimination, Danoise, Course aux points
- **Dames Juniors/Seniors** : Vitesse, Elimination, Danoise, 500 M, Poursuite, Course aux points
- **Minimes** : Vitesse, Scratch, Elimination, Danoise, Course aux points, Poursuite
- **Cadets** : Vitesse, Scratch, Elimination, Danoise, Course aux points, Poursuite, Américaine
- **Juniors/Seniors** : Vitesse, Scratch, Elimination, Danoise, Course aux points, KM, Poursuite, Keirin, Américaine

Un classement omnium sera établi à l'issue de chaque réunion.

Le classement omnium sera réalisé par addition des places obtenues à chaque épreuve.

En cas d'ex-aequo, la dernière épreuve sera déterminante.

ARTICLE 3 : Barème

Aux 12 premiers du classement omnium, il sera attribué :

Barème	Places																	Partants non classé(e)s
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16 à 20	21 à 30	
N°1	50	42	37	34	31	28	27	25	24	22	21	20	18	17	15	5	5	5
N°2	35	30	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	5	5	5

Si un coureur est sélectionné pour un stage ou une compétition par la D.T.N. ou le Comité Régional et que ce jour, il y a une épreuve du Trophée Régional Piste, il sera comptabilisé à ce concurrent l'équivalent de la 3^{ème} place à l'omnium.

Le classement évolutif du Trophée Piste devra être affiché à chaque réunion piste. Il sera disponible le journal France Cycliste et sur le site internet du Comité Régional Midi-Pyrénées de Cyclisme – <http://www.mpy-ffc.com>.

ARTICLE 4 : Calendrier

Date	Epreuve	Organisateur	Dépt	Type	Barème
Sam. 09 Mars	Foix	Guidon Fuxéen	09	Trophée	N°2
Sam. 16 Mars	Foix	Guidon Fuxéen	09	Trophée	N°2
Sam. 22 Juin	Villemur	AS Villemur	31	Trophée	N°2
Sam. 29 Juin	Tarbes	Tarbes CC	65	Championnat	N°1
Sam. 6 Juillet	Tarbes	Tarbes CC	65	Championnat	N°1
Ven. 12 Juil.	Foix	Guidon Fuxéen	09	Championnat	N°1

ARTICLE 5 : Epreuve

A chaque réunion sur Piste sera effectué :

- 2 épreuves pour les Dames Minimales/Cadettes
- 3 épreuves pour les Dames Juniors/Séniors
- 2 épreuves pour les Minimales
- 2 épreuves pour les Cadets
- 3 épreuves pour les Juniors/Séniors

Remarque : Si le nombre de concurrentes dames est inférieur à 4, pour les épreuves autre que la vitesse, les concurrentes courront avec les hommes (catégories identiques à la route)

ARTICLE 6 : Règles attribution des titres régionaux

Epreuve	Nombre de Participants Minimum	Dames Minimales Cadettes	Dames Juniors Séniors	Minimales	Cadets	Juniors	Séniors
Vitesse	3 coureurs	x	x	x	x	x	x
Course aux Points	5 coureurs	x	x	x	x	x	x
Poursuite	3 coureurs	-	x	-	x	x	x
KM	3 coureurs	-	-	-	-	x	x
500M	3 coureurs	-	x	-	-	-	-
Keirin	6 coureurs	-	-	-	-		x
Poursuite par équipes (club ou département)	3 équipes	-	-	-	-	x	x
Vitesse par équipes (club ou Département)	3 équipes	-	-	-	x	x	x
Américaine (association libre)	5 équipes	-	-	-	x	x	x

Remarque supplémentaire :

- **Pour toutes les épreuves individuelles :** si le quota n'est pas respecté, l'épreuve se déroulera sans titre mais comptera pour le Trophée Piste.
- **Course aux points Dames:**
Si le nombre de concurrentes est inférieur à 5, elles devront courir avec les hommes
Le nombre de 3 participantes sera retenu pour l'attribution du titre
- **Poursuite et KM :** Si deux concurrents se sont présentés, la compétition aura lieu et les points seront attribués pour le Trophée Régional

ARTICLE 7 : Règlement Américaine

- Lorsqu'une compétition doit se dérouler à la fin d'une réunion du Trophée Hommes Juniors/Séniors, seulement 2 épreuves pourront être réalisées.
- A chaque épreuve, les points obtenus en fonction du barème seront partagés en deux.

ARTICLE 8 : Critère de sélectionnabilité

Temps minima à réaliser sur les vélodromes de Midi-Pyrénées pour une possible sélection aux Championnats de France sur Piste.

Epreuve	Dames Minimés	Dames Cadettes	Dames Juniors	Dames Séniors	Cadets	Juniors	Espoirs	Séniors
200 M		13"8		13"	12"2	12"	11"5	11"
500 M	-	-	40"	39"5	-	-	-	-
KM	-	-	-	-	-	1'11"	1'10"	1'10"
Poursuite	-	3'05"	3'00"	4'05"	3'55"	3'50"	5'05"	5'00"

ARTICLE 9 : Surclassement

Pour être surclassés, les athlètes de niveau national pourront faire la demande auprès du CTS.

Le concurrent ou la concurrente surclassé(e), qui dispute une épreuve dans une catégorie supérieure, sera crédité de 20 points.

ARTICLE 10 : Litige

La Commission Piste Régionale sera chargée d'examiner et de trancher tous les litiges pouvant intervenir.

Elle est habilitée à modifier tout ou partie du présent règlement, si l'esprit s'en trouve altéré en cours de saison.

ARTICLE 11 : Annulation / Report / Ajout de réunion

En cas d'intempéries, le dirigeant responsable du vélodrome est habilité à annuler la réunion, au plus tard trois heures avant le début de la réunion. Cette réunion sera dans la mesure du possible reportée à une date ultérieure.

En cas d'annulation partielle de la réunion, le classement Omnium sera calculé en fonction des épreuves effectuées.

En cas d'annulation de réunion pour cause d'intempéries et/ou ajout de nouvelles épreuves, le programme des réunions pourra être revu.

La commission piste pourra éventuellement ajouter de nouvelles épreuves en cours de saison.

ARTICLE 12 : Trophée Route

15% des points du Trophées Piste seront comptabilisés dans le Trophée Route pour tous coureurs classés sur ce dernier.

ARTICLE 13 : Liste des dirigeants responsables des vélodromes concernés

- Vélodrome de FOIX : Monsieur Alexandre MAURY (TEL : 05.61.64.00.49/06.75.85.53.46)
- Vélodrome de TARBES : Madame Geneviève MIROUSE (TEL : 06.69.54.60.28)
- Vélodrome de VILLEMUR : Monsieur Duilio PREGNO (TEL : 06.87.44.11.63), M. Michel PUNTOUS (TEL : 06.03.98.39.87)
- Président Commission Piste : ROSSINI Marc (TEL : 06.09.21.19.88)

ARTICLE 14 : Récompense

La présence des vainqueurs des Trophées Midi-Pyrénées Piste est obligatoire lors de la remise des Trophées.

Les absents ne percevront pas leurs prix, sauf absence dûment justifiée.